

ASSOCIATION SYNDICALE DE L'ENSEMBLE RESIDENTIEL DE L'ESPLANADE (A.S.E.R.E.)

Association libre régie par la Loi du 21 juin 1865

Siège Social 8, rue de Londres – Bureaux 11, rue de Boston 67000 STRASBOURG --- Immatriculation SIRET 778 846 402 000 23
Téléphone & télécopie : 03 88 61 10 51 - Portable : 06 08 997 991 – Email : Asere67@aol.com

Strasbourg, le 21 novembre 2011

RECOMMANDE A.R.

Mesdames, Messieurs,

En accord avec les Membres de votre Syndicat, nous avons l'honneur de vous inviter à assister à l'

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

immédiatement suivie de l'

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de l'Association Syndicale de l'Ensemble Résidentiel de l'Esplanade qui se tiendront le :

**Vendredi 16 Décembre 2011 à 8 h 30
(ouverture des portes dès 8 h 15)**

**SALLE LEICESTER
1^{er} étage – 8 rue de Londres – 67000 STRASBOURG**

* *
*

Comme convenu depuis plusieurs années, les Syndics sont toujours très vivement invités à se faire assister des Présidents des Conseils Syndicaux ou d'un Membre du Conseil Syndical de chaque Copropriété de sorte à améliorer l'information générale des copropriétaires.

Une liste de présence est tenue à cet effet, et, à regret, nous constatons que seule une petite moitié des copropriétés délègue actuellement un Représentant.

* *
*

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Constitution du Bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire,

2. Approbation des nouveaux statuts de l'ASERE, selon projet joint et présenté début 2011 tant sur documents que via notre site Internet,
3. Divers, sans vote ni résolution

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Constitution du Bureau de l'Assemblée Générale,
2. Analyse et approbation du budget de fonctionnement de l'année 2012,
 - budget commun 2012,
 - budget du parking ROME 2012,
3. Gros travaux avec maîtrise d'œuvre, analyse et approbation du budget au titre de 2012,
 - les travaux
 - de réfection du parking à l'arrière des entrées 15 à 19 rue de Milan,
 - de pavage du trottoir de la rue d'Upsal au niveau du 10 et à l'arrière des 12 & 14 seront approuvés lors d'assemblées générales ultérieures appelées à délibérer sur ces questions,
 - Boxes COLISEE – AVENTIN, décision de poursuivre la constitution de provisions sous la réserve que cette A.S.L. ait voté son budget étanchéité avant le 30 juin 2012,
 - Les travaux de création d'un parking de 18 places environ à l'arrière du bâtiment « A » de l'Ilot « A » à savoir n° 18 à 22 rue de Stockholm, ne seront engagés qu'à la suite du transfert réel de la rue d'Upsal à la CUS,
 - Adoption du programme 2012,.
4. Réalisation par DALKIA France d'une centrale de cogénération au bois avec, pendant 20 ans, achat et enlèvement obligatoire par la SETE de la chaleur produite, soit actuellement environ 70 % de ses besoins,
 - Confirmation de la décision du 16 novembre 2011 du SYNDICAT, de demander l'annulation de la délibération n° 89 de la CUS en date du 30 juin 2011 auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg,
 - Autorisation à toutes personnes, qui auraient un intérêt légitime, telles que copropriétaires, locataires, etc ... à se joindre à la procédure, étant précisé que tous les frais et conséquences (tant positives que négatives) seront perçus ou pris en charge par la seule ASERE,
5. Etat d'avancement des procédures :
 - 5.1 engagée conjointement par l'ASERE, l'ARES et d'autres abonnés, devant le Tribunal Administratif, en annulation de l'avenant n° 2 de la SETE (formule de révision du R1) et adopté par la CUS le 21 décembre 2006,

- 5.2 engagées par la Résidence LE HANOI et Monsieur NEIMARK,
- 5.3 engagée par Monsieur LAMBERT, locataire de CUS HABITAT contre l'ASERE et son assurance,
- 5.4 à engager par l'ASERE en propriété des œuvres d'art Hans ARP,
6. Copropriété « Perspectives parking », compte rendu de l'arbitrage de Me SELAMME quant à une prise en charge de la réparation de la canalisation d'écoulement des eaux pluviales,
7. Résidence LES FLAMBOYANTS, autorisation de créer et construire un abri poubelles sur leur parking,
8. Autorisation de permettre au Centre Commercial tranche 2 et à la Résidence du Parc de la Citadelle de procéder, à leurs frais communs, à la fermeture du passage piéton au niveau du parking Nord après avoir obtenu toutes les éventuelles autorisations administratives qui seraient nécessaires,
9. Réservation de parking,
- autorisation à donner au HANOÏ de lui permettre de procéder à la réservation de son parking,
 - autorisation à donner à l' UNION VENDOME de lui permettre de procéder à la réservation de ses deux parkings,
10. Quitus aux Membres du SYNDICAT, aux Secrétaires et au Président pour leur gestion au titre de l'année 2011,
11. Election / réélection pour un mandat de 18 mois environ, soit jusqu'à l'assemblée appelée à approuver les comptes 2012, du Secrétaire – Trésorier de l'ASERE, selon contrat joint de l'Agence LAMY, et, adoption du dit contrat,
12. En confirmation de la décision de l'assemblée générale de l'ASERE du 9 novembre 2007 de procéder à un échange d' «Administrateurs » avec l'ARES, élection pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2014,
- o de M. en tant que représentant de l'ASERE auprès de l'ARES (candidature de Monsieur MALAN)
 - o de l' ARES , représentée par M (candidature de Mme EHRISMANN)
- étant précisé que ces deux personnes assisteront de droit à toutes les réunions du SYNDICAT avec voix consultative,
11. Election / réélection pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2014, des Membres du SYNDICAT, (candidatures reçues avant le 31 octobre et par ordre alphabétique de :
- syndics professionnels : Cabinet Laemmel - Foncia Bintz - Immobilière Marne - Tradigestion - Saint Clair Immobilier,
 - copropriétaires : J.J. Blech – Mme Montenat - Zirnheld,

12. Au titre du suivi du chauffage urbain, élection / réélection pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2014 de trois Représentants de l'ASERE auprès des différentes instances et notamment de la CUS, (candidatures de Mrs Blech, Malan, Poillerat),
13. Dans le cas où les statuts ont été adoptés, élection pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, des Membres de la Commission de Contrôle (candidatures de Mrs Boos – Clerc – Klein),
14. Divers, sans vote ni résolution

Vous trouverez ci-joint :

1) au titre de l'assemblée générale extraordinaire

- Pouvoir,
- Projet des nouveaux statuts de l'ASERE :
 - la partie gauche de ce document correspond à la rédaction actuellement en vigueur de nos statuts (Assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2008),
 - la partie droite représente la nouvelle rédaction proposée de nos statuts,

2) au titre de l'assemblée générale ordinaire

- Pouvoir,
- Comparatifs des dépenses 2009 – 2010 et proposition de budget 2012,
- Proposition gros travaux 2012,
- Conclusions de l'arbitrage de Me SELAMME en ce qui concerne la prise en charge de la canalisation commune aux Immeubles 3F et Perspectives parking,
- Résidence LES FLAMBOYANTS, projet de construction d'un abri poubelles,
- Contrat de Secrétaire / Trésorier de l'Agence LAMY,
- Procès verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2011.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette Assemblée, nous vous remercions de bien vouloir vous faire représenter au moyen du POUVOIR ci-joint.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Le Président,
Jean-Jacques. BLECH

Cette convocation ainsi que les pièces jointes seront consultables sous quelques jours sur notre site Internet :

<http://www.asere-strasbourg.org>